

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le dix-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement à l'Espace Mérovée, sur convocation de Monsieur Eric GHIRLANDA, Maire. Le lieu de réunion a bien été spécifié et explicité sur les convocations adressées aux conseillers municipaux.

Présents : Eric GHIRLANDA, Corinne SUIRE, Dominique CADU, Corinne MORCEAU, Laurent DARPEIX, Patrick CHAPRON, Robert MEMETEAU, Bruno LEVÊQUE, Sylviane MAUXION, Corinne GIRAUD, Didier LOIRET, Pascal DIONNET, Claire BRETHENOUX, Sébastien DURAND, Angélique FLEVEAU, Isabelle POUDRET, Pascale MALLIA, Laurie BERGE, Kévin SAUVAGET.

Excusés :

Stéphane BERGEON donne pouvoir à Dominique CADU
Virginie DELACOUR donne pouvoir à Eric GHIRLANDA
Alain BARRAUD donne pouvoir à Laurie BERGE
Philippe LAINE donne pouvoir à Patrick CHAPRON
Anita HAVET donne pouvoir à Claire BRETHENOUX
Christophe STEPHANT donne pouvoir à Eric GHIRLANDA
Peggy LEGRAND donne pouvoir à Corinne GIRAUD
Caroline MOREAU-VILLATTE donne pouvoir à Corinne MORCEAU

Secrétaires : Corinne GIRAUD et Kevin SAUVAGET.

Monsieur le Maire présente Monsieur Guillaume GOURDIN, nouvel agent qui a pris ses fonctions le 1^{er} octobre 2020 au sein du service « bâtiment » du centre technique municipal.

Monsieur le Maire rappelle le contexte singulier de la réunion avec l'application de nouvelles règles en matière de quorum (un tiers des membres présents) et de procurations (possibilité de donner deux pouvoirs par élu au lieu de un).

Le compte-rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

FINANCES

Budget principal 2020 – décision modificative n°2

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Laurent DARPEIX, adjoint aux finances. Ce dernier présente les modifications proposées au budget principal 2020 tant en fonctionnement qu'en investissement. Après avoir échangé sur ces modifications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°2 et charge Monsieur le Maire d'effectuer les écritures suivantes :

Section de fonctionnement – dépenses :

- Chapitre 012 – Dépenses de personnel : + 20 000,00 euros,
- Chapitre 022 - Dépenses imprévues : - 20 000,00 euros.

Section d'investissement – dépenses :

- Opération 138 « Médiathèque » : + 5500,00 euros pour la fourniture et la pose d'un bandeau en façade du bâtiment indiquant le nom donné à la médiathèque (Claude BOUHARD) ;
- Opération 149 « Espace associatif » : + 2000,00 euros (câblage spécifique vidéoprojecteur) ;
- Chapitre 020 « Dépenses imprévues » : - 7500,00 euros ;
- Chapitre 041 « Opérations patrimoniales » : + 44 000,00 euros (pour intégrer des études au compte de travaux : étude sur la signalétique, études mairie + Fernand GUERIN).

Section d'investissement – recettes :

- Chapitre 041 « Opérations patrimoniales » : + 44 000 euros.

Le budget principal modifié est équilibré, en dépenses et en recettes, à hauteur de 3 898 814,47 euros à la section de fonctionnement et à 3 525 304,81 euros à la section d'investissement.

Budget annexe « L'Hopiteau » – décision modificative n°1

Monsieur Laurent DARPEIX, adjoint aux finances conserve la parole et expose l'objet de la présente délibération à savoir une erreur de saisie de 5 euros qui déséquilibre le budget annexe de l'Hopiteau. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 et charge Monsieur le Maire d'effectuer les écritures suivantes :

Section d'investissement – recettes – compte 1641 « emprunt » : + 5,00 euros

Le budget annexe « L'Hopiteau » est équilibré, en dépenses et en recettes, à hauteur de 1 207 724,78 euros à la section de fonctionnement et à 1 691 527,35 euros à la section d'investissement.

Amortissements : modification des règles en lien avec la mise en œuvre de la nomenclature M57

Monsieur Laurent DARPEIX, adjoint aux finances, conserve la parole et rappelle que le sujet a été évoqué lors d'une précédente réunion et qu'il s'agit aujourd'hui de déterminer de nouvelles règles en matière d'amortissements (application du prorata temporis) et de profiter de ce changement de règles pour définir de nouvelles durées pour certains amortissements. Il propose également de définir le seuil des biens de faible valeur à 1000 euros ; les biens inférieurs à ce montant seront par conséquent amortis en une fois et l'année n+1. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les règles d'amortissement établies comme suit :

• **Périmètre** : la commune procède à l'amortissement de l'ensemble de l'actif immobilisé sauf :

- Les œuvres d'art,
- Les terrains,
- Les frais d'études et d'insertion suivis de réalisation,
- Les immobilisations remises en affectation ou à disposition,
- Les agencements et aménagements de terrain (hors plantation d'arbres et d'arbustes),
- Immeubles non productifs de revenus,

Au cas particulier des bâtiments publics, il est proposé, conformément à l'article D5217-21 du CGCT, de continuer à neutraliser leurs amortissements afin de ne pas les intégrer à l'équilibre budgétaire de la collectivité.

• **Seuils et durées d'amortissement** : les seuils et les durées d'amortissement sont fixées librement par la commune pour chaque catégorie de biens (voir tableau joint à la présente synthèse) à l'exception des biens suivants :

- Frais relatifs aux documents d'urbanisme amortis sur une durée maximale de 10 ans,
- Frais d'études non suivies d'une réalisation, obligatoirement amortis sur une durée maximale de 5 ans,
- Frais de recherche et de développement amortis sur une durée maximum de 5 ans en cas de réussite du projet et immédiatement, pour leur totalité en cas d'échec,
- Frais d'insertion amortis sur une durée de 5 ans en cas d'échec du projet d'investissement,
- Des subventions d'équipement versées qui sont amorties sur une durée maximale de :
 - 5 ans lorsque la subvention finance des biens immobiliers, du matériel ou des études,
 - 30 ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers et des installations,
 - 40 ans lorsqu'elle finance des projets d'infrastructure d'intérêt national.

Les subventions d'équipement servant à réaliser ou financer des immobilisations qui font l'objet d'une dotation aux amortissements seront amortissables au même rythme que l'amortissement du bien dont il est question.

S'agissant du seuil d'amortissement, il est proposé de fixer le seuil des biens de faible valeur à 1 000 euros.

MARCHE PUBLIC

Marché de prestation de nettoyage récurrent du complexe sportif Les Sablières : avenant

Monsieur le Maire prend la parole et informe le Conseil Municipal que la commune a attribué le marché de prestation de nettoyage à la société ONET SERVICES pour un montant annuel de 9 417,27 euros H.T. pour assurer l'entretien des bâtiments implantés sur le complexe sportif Les Sablières. Il ajoute que la commune a décidé de réaliser une prestation complémentaire de désinfection aux prestations de nettoyage initialement prévues pour un montant annuel de 2 026,44 euros H.T. sur la base d'un passage par semaine. Il informe également le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres, réunie le 16 novembre, a émis un avis favorable au projet d'avenant (n°1). Monsieur le Maire précise qu'une reprise des activités sportives pour les scolaires est envisagée à partir de la semaine prochaine et que l'activité sportive des associations pourrait également reprendre en décembre. Corinne SUIRE, adjointe à la culture et aux fêtes, fait retour d'une question abordée lors de la commission d'appel d'offres ayant trait à l'interdiction de sortie des scolaires des établissements dans le cadre du plan Vigipirate « urgence attentat ». Après avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant 1 proposé pour un montant de 2 026,44 euros H.T. et autorise Monsieur le Maire à le signer.

ADMINISTRATION GENERALE

Cession bâtiment 1 rue des Hospitaliers : remboursement de la taxe foncière 2020

Monsieur le Maire conserve la parole et informe le Conseil Municipal de l'acquisition d'un bien situé au 1 rue des Hospitaliers en début d'année 2020. Il ajoute que la commune en tant que nouveau propriétaire doit s'acquitter de la fiscalité (taxe foncière) due au titre de l'année 2020 au prorata temporis. Après avoir échangé notamment sur l'obligation de payer la somme due, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le remboursement de la taxe foncière 2020 à hauteur de huit cent soixante-treize euros (soit dix douzième de la somme due) à l'ancien propriétaire et charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

Cimetière de la route de Poitiers : demande de renoncement d'une concession au profit de la commune

Monsieur le Maire présente une demande de concessionnaire ayant acquis un emplacement double dans le cimetière de la route de Poitiers en 1999 pour eux-mêmes ainsi que pour leurs héritiers directs pour un montant de huit cents quarante francs et ce pour une durée perpétuelle. Il expose le principe retenu pour calculer la somme qui peut être remboursée au concessionnaire et communique le montant proposé soit la somme de 100 euros. Après avoir échangé notamment sur l'intérêt de ce changement pour le concessionnaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe de rembourser la somme de 100 euros et charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

Construction de logements rue du bocage : convention de servitudes proposée par GRDF

Monsieur le Maire conserve la parole et informe le Conseil Municipal d'une demande de création de servitudes en faveur de GRDF en vue d'assurer la desserte en gaz des sept logements, en cours de construction par Habitat de la Vienne, situés rue du bocage. Il ajoute qu'une convention de servitudes doit être signée avec la commune, propriétaire du domaine public routier pour finaliser le raccordement desdits logements. Après avoir échangé notamment sur l'existence de concessions avec les opérateurs tels qu'ENEDIS ou ORANGE, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention de servitudes proposée par GRDF et autorise Monsieur le Maire à la signer.

RESSOURCES HUMAINES

Renfort d'équipe au restaurant scolaire et à l'entretien des bâtiments communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent du service entretien proche de la retraite a mis fin à sa carrière par voie de rupture conventionnelle le 1^{er} septembre dernier et que celui-ci a été remplacé par un personnel de l'APPUI qui donne satisfaction. Il ajoute que cet agent exerce actuellement des missions de service au sein du restaurant scolaire et des missions d'entretien des locaux à hauteur de 24 heures par semaine. Il propose au Conseil Municipal de supprimer le poste initial d'adjoint technique en charge de l'entretien des bâtiments communaux et du service au sein du restaurant scolaire à 22,4/35^{ème} et de créer un poste d'adjoint technique à 24/35^{ème} qui exercera les mêmes missions selon les conditions suivantes : l'agent sera rémunéré sur la base d'un grade d'adjoint technique territorial et bénéficiera du régime indemnitaire correspondant au groupe fonction C2 (IFSE et CIA). Il précise que le poste pourra être pourvu par la voie contractuelle, soit par le biais d'un contrat à durée déterminée de droit public soit, selon sa situation, par un contrat « Parcours Emploi Compétences » (contrat aidé). Il termine en informant le Conseil Municipal que le poste est à pourvoir à partir du 4 janvier 2021 pour une durée d'un an, renouvelable une fois. Après avoir pris note des éléments du dossier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de supprimer un poste d'adjoint technique en charge de l'entretien des bâtiments communaux et du service au sein du restaurant scolaire à 22,4/35^{ème}, de créer un poste d'adjoint technique à 24/35^{ème} selon les conditions suivantes : l'agent sera rémunéré sur la base d'un grade d'adjoint technique territorial et bénéficiera du régime indemnitaire correspondant au groupe fonction C2 (IFSE et CIA) ou au SMIC en vigueur ; le poste pourra être pourvu par la voie contractuelle, soit par le biais d'un contrat à durée déterminée de droit public soit par un contrat de droit privé de type « Parcours Emploi Compétences » (contrat aidé) ; prise d'effet à partir du 4 janvier 2021 pour une durée d'un an, renouvelable une fois.

Retour sur les délégations de M. le Maire

Délégation n°3° de la délibération n°29 du 28 mai 2020 (Marché public)

« De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant estimatif H.T. du besoin est inférieur à 500 000 euros pour les marchés de travaux et aux seuils définis à l'article L 2124-1 du code de la commande publique pour les autres marchés, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » :

Décision	Date	Objet	Nom attributaire	Montant H.T.
Décision 41	26 octobre 2020	Etude de sol préalable travaux locaux 18 rue Fernand GUERIN	ESIRIS GROUP	3 300,00 €
Décision 42	5 novembre 2020	Contrat de location d'illuminations pour les fêtes de fin d'année	SarI CRV	1 772,88 €
Décision 44	6 novembre 2020	Renouvellement du contrat d'abonnement antivirus pour les postes informatiques des écoles maternelle et élémentaire du groupe scolaire Marcel Jolliet	RSI	458,80 €
Décision 45	9 novembre 2020	Contrat d'abonnement mensuel Licence Office 365 Business Basic	RSI	3 643,20 €

Délégation n°7° de la délibération n°29 du 28 mai 2020 (concessions de cimetières)

« De prononcer la délivrance et la reprise des concessions échues dans les cimetières (hors concession en état d'abandon relevant d'une procédure de reprise spécifique) »

- Concessions de cimetière, entre le 1^{er} septembre et le 30 septembre 2020 :
 - ✓ Décision 43 du 6 novembre 2020 : de délivrer 3 concessions perpétuelles (n°A-608, A-607, A-606) pour un montant de 450 euros chacune, soit un total de 1 350 euros.

Délégation n°4 de la délibération n°29 du 28 mai 2020 (location de salles communales)

- Locations de salles communales, entre le 1^{er} septembre et le 30 septembre 2020
 - ✓ Néant.

POINTS POUR INFORMATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réalisation d'une demande de titre de maire honoraire en faveur de Monsieur Jean-Claude BOUTET, en tant que maire de 1989 à 2020. Il précise que ce titre ne confère aucun pouvoir, aucune prérogative particulière ni aucun avantage financier. L'honorariat est attribué par arrêté préfectoral. La demande d'attribution d'un titre honoraire est faite par l'intéressé lui-même ou par la collectivité territoriale où il a exercé son mandat. L'honorariat ne peut être refusé que si l'intéressé a fait l'objet d'une condamnation à une peine d'inéligibilité.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame Corinne SUIRE, adjointe à la culture et aux fêtes pour confirmer l'annulation du marché de Noël.

Arrivée de Monsieur Stéphane BERGEON à 19h58 de réunion à Grand Poitiers.

Monsieur le Maire évoque les décorations de Noël qui seront plus importantes cette année pour essayer de mieux terminer l'année 2020.

Madame Claire BRETENOUX, conseillère municipale, prend la parole pour présenter le projet d'implantation de décorations naturelles dans différents sites de la commune : le rond-point de l'Europe, la place de la Liberté, les entrées des villages et les aires de jeux pour enfants. Elle évoque également la distribution de livrets d'activités pour les enfants des écoles maternelles de la commune (y compris l'école privée Notre Dame) qui viendra compléter les chocolats donnés aux enfants pour fêter Noël. Elle expose une dernière action qui est d'installer une boîte aux lettres du père Noël dans les écoles maternelles, à côté du sapin, pour que les enfants puissent y déposer leurs lettres qui feront toutes l'objet d'une réponse.

Madame Corinne MORCEAU, adjointe à la communication, à l'informatique, au tourisme et au patrimoine, présente les actions en cours : le bulletin municipal qui fera soixante pages et qui sera distribué à partir du 20 décembre ; la mise à jour d'un fichier des associations, le site internet qui devrait être mis en ligne autour du 15 décembre. Une carte de vœux est également en cours de confection. Madame Corinne MORCEAU ajoute que la commune a également acheté des licences office 365 pour équiper les élus et les agents. Concernant Grand Poitiers, elle évoque les journées du patrimoine qui, malgré le contexte de crise sanitaire, ont connu un certain succès : 200 sites ouverts avec très peu de personnes par site, soit 8 000 personnes contre 22 000 habituellement.

Madame Corinne SUIRE, adjointe à la culture et aux fêtes, prend la parole et annonce une réunion à venir pour échanger autour des projets de décorations de Noël. Concernant la programmation culturelle 2021, elle revient sur les reports des spectacles prévus cette année et de l'engagement de la commune pris dans ce sens avec les organisateurs des spectacles concernés pour ne pas les pénaliser. Elle évoque ensuite une réunion de la commission communautaire « culture » où différents directeurs de structures ont fait retour de leurs activités dans le contexte actuel (directeur des Beaux-Arts : exposition sur le thème du paysage en cours de préparation pour 2021, directeur de la médiathèque de Poitiers : activité en drive depuis le quatre novembre, mise à disposition de jeux et de jouets, fréquentation de 780 personnes contre 15 000

personnes inscrites, directeur du conservatoire : 400 élèves sur 1700). Elle poursuit en abordant l'enjeu des désherbages dans les bibliothèques (ils consistent à mettre au rebut les ouvrages qui ne sont pas sortis depuis deux ans). Elle présente une initiative menée dans le cadre de Grand Poitiers qui vise à mutualiser les désherbages et à recycler les ouvrages au lieu de les détruire. Elle évoque une information qui semble méconnue concernant la politique tarifaire de la médiathèque François Mitterrand à savoir la gratuité pour les moins de 18 ans. Elle termine en informant le Conseil Municipal que le rassemblement des Saint-Georges de France qui était prévu cette année à Saint-Georges de Reintembault (Ile et Vilaine) devrait être décalé à 2022.

Monsieur Dominique CADU, adjoint aux espaces publics extérieurs, aux réseaux et aux chemins ruraux prend la parole pour présenter les illuminations de Noël qui seront installées comme d'ordinaire dans le bourg, y compris devant les écoles mais aussi dans les villages. Il précise le principe retenu à savoir la location des décorations et non l'achat pour pouvoir plus facilement renouveler les décorations d'une année sur l'autre. Il termine ce point en informant le Conseil Municipal que la pose des décorations sera réalisée plus tôt que d'habitude, c'est-à-dire probablement à partir du 1^{er} décembre. Il enchaîne sur un retour d'information à une réunion de présentation du Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces extérieurs (PAVE) et annonce l'organisation d'une réunion avec Grand Poitiers pour engager cette démarche pour notre commune en 2021. Il ajoute que le PAVE détermine des travaux à réaliser en matière d'accessibilité pour les années à venir ; travaux qui devront être inscrits dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement de la voirie. Il informe le Conseil Municipal de la tenue d'une réunion de chantier, la semaine prochaine, relative aux travaux d'enfouissement des réseaux rue du bocage. Il termine en évoquant une rencontre avec le directeur de l'école privée Notre Dame pour étudier un aménagement de sécurité et de stationnement devant l'école privée.

Monsieur Laurent DARPEIX, adjoint aux finances, prend la parole pour exposer un point sur les finances à fin octobre 2020 notamment un point sur les taux de réalisation tant en fonctionnement qu'en investissement. Il annonce une fin d'exercice avec une capacité d'autofinancement brute à 223 K€, probablement 300 K€. Il annonce une commission Générale et des Finances de Grand Poitiers qui aura lieu le 27 novembre. Il informe le Conseil Municipal de la baisse des dotations depuis plusieurs années : -368 K€ en huit ans et - 73 K€ entre 2019 et 2020. Il remercie les élus pour la distribution des attestations pour les personnes âgées de 75 ans et plus et donne des informations rassurantes concernant l'EHPAD pour cette période COVID-19.

Monsieur Stéphane BERGEON, 1^{er} adjoint au Maire, prend la parole, salue l'assemblée et explique les raisons de son absence. Il rappelle qu'aucune activité associative n'a lieu sur la commune en raison du contexte sanitaire et trouve cela « dommage ». Il informe le Conseil Municipal de l'inscription de la commune à l'action « Terre de jeux 2024 » initiée par l'Etat en vue des jeux olympiques. Il énonce les communes et collectivités territoriales (dont une majorité issue de l'ancienne communauté de communes du Val Vert du Clain, le Département de la Vienne et Grand Poitiers) déjà inscrites dans cette démarche qui vise à mettre en place des actions de sensibilisation du public avant et pendant cet événement.

Monsieur le Maire intervient en soulignant que la commune a une culture sportive et que cet événement représente un enjeu en termes d'image.

Monsieur Stéphane BERGEON revient sur le groupe de travail mis en place autour des travaux de l'ancienne école du Peu et sur l'absence de réunion liée à l'épidémie en cours. Il informe le Conseil Municipal de la communication par Grand Poitiers d'un document à destination des associations qui recense les aides possibles. Il fait retour d'une réunion de la commission communautaire « sport » où il a été exposé les activités d'éducation physique et sportive (natation obligatoire) et d'autres activités dont l'enjeu est le transport qui représente un coût de trois cents quatre-vingt mille euros pour environ quatre mille élèves. Il annonce que 82% des enfants des écoles primaires n'ont plus d'activités sportives et que l'Etat a mis en place une action dénommée « bouger trente minutes » à laquelle se sont inscrites douze à quatorze écoles et qui sont désormais

labellisées « génération 2024 ». Il termine son intervention en évoquant la réalisation de l'entourage du terrain de rugby par Grand Poitiers.

Monsieur Patrick CHAPRON, conseiller délégué au CCAS, à l'emploi et à l'insertion, revient sur les messages mis dans les boîtes aux lettres. Il fait état d'un retour de quatre personnes ayant demandé de l'aide et du recensement d'une dizaine de bénévoles. Concernant le plan d'alerte et d'urgence, il annonce qu'aucune demande n'a été reçue en mairie à ce jour. Il informe le Conseil Municipal de la collecte nationale de la banque alimentaire qui aura lieu les 27 et 28 novembre prochain à SUPER U. Il fait retour de la réunion avec les artisans commerçants qui doivent se rencontrer pour voir quelle suite donnée à la proposition de la commune de recréer un groupement local des artisans commerçants. Il communique les chiffres des commerçants et artisans qui se sont inscrits sur le site créé par Grand Poitiers pour recenser les commerces ouverts pendant la période de confinement et leur mode de fonctionnement (soit neuf établissements de Saint-Georges et quatre cents commerces à l'échelle de Grand Poitiers). Il annonce la reprise de la permanence de l'APPUI à la mairie et la réalisation par les élus d'un diagnostic sur la question de la mobilité pour notre territoire. Il évoque par la même occasion le plan vélo dont les éléments de réflexion seront intégrés au diagnostic (coût d'une piste cyclable : 200/250 euros par mètre linéaire). Il termine en informant le Conseil Municipal de la mise en service d'une plateforme Open Data Grand Poitiers donnant des informations générales sur les communes de Grand Poitiers sur la base de thèmes.

Madame Claire BRETHENOUX, conseillère municipale, prend la parole et pose une question concernant les grilles avaloirs de l'avenue de la gare qui rouillent. Monsieur Dominique CADU répond en expliquant que la rouille est due aux travaux de grenailage réalisés sur la voirie qui ont ôté la peinture d'origine des grilles. Il annonce qu'elles vont être repeintes.

Madame Sylviane MAUXION, conseillère communautaire, revient sur les aides de Grand Poitiers définies dans le domaine économique pour soutenir les entreprises en difficulté pendant la période de crise sanitaire. Elle informe le Conseil Municipal que les entreprises avaient jusqu'au 13 novembre pour déposer leur dossier, que quarante-trois dossiers ont été instruits et que trente-quatre aides ont été octroyées en matière de trésorerie et 9 aides dans le cadre du dispositif « rebond ». Elle ajoute que quatre-vingt dossiers sont en cours d'instruction et que deux entreprises de la commune ont bénéficié d'une aide de Grand Poitiers. Elle communique la date du conseil communautaire (soit le 4 décembre) au cours duquel les aides seront votées avant leur versement aux entreprises concernées. Elle évoque la mise à disposition d'une plateforme par Grand Poitiers pour recenser les artisans commerçants du territoire : quatre cents soixante-douze artisans référencés en deux semaines et douze mille visites dont neuf mille visites uniques.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de rendez-vous importants la semaine prochaine : une rencontre avec le promoteur, les services de Grand Poitiers au sujet des accès au futur lotissement à venir dans le prolongement du lotissement Les Tournesols II. Il estime pouvoir présenter le projet au Conseil Municipal du 15 décembre. Une première réunion, avant la réunion officielle qui aura lieu le 3 décembre, doit être organisée pour étudier les demandes d'adaptations au PLU des communes. Pour notre commune, il évoque le changement de zonage des Gains ouest et des dents creuses dont le zonage doit être changé. Il annonce la fin de la réflexion sur le PLU intercommunal en 2025 voire 2026. Il annonce l'engagement d'une réflexion sur l'aménagement du secteur élargi du rond-point de l'Europe tel que prévu dans le cadre du PLU actuel pour créer une centralité commerciale.

Il informe le Conseil Municipal de la réalisation par le Département des travaux de sécurisation du carrefour formé par la route départementale 20C et la rue de la Tonnelle qui apportent un réel plus dans ce secteur. Il ajoute qu'une rencontre a été organisée avec quelques habitants de l'impasse des cerisiers pour renforcer la signalisation au sol au droit du récent aménagement réalisé par Grand Poitiers. Il annonce que la fin des travaux complémentaires de mise en sécurité de la route du télégraphe aura lieu avant la fin de l'année. Il évoque une rencontre avec la BTA de Jaunay-Marigny qui a fait l'objet

de renfort d'une unité ; il dispose désormais de 26 gendarmes permanents renforcés par des réservistes.

Il a demandé à cette occasion que la démarche de participation citoyenne soit relancée au vu du faible nombre de personnes mobilisées à Saint-Georges en comparaison avec d'autres communes voisines. Il informe le Conseil Municipal de l'attente d'un nouveau plan de la commune qui doit être livré dans les jours qui viennent. Il informe le Conseil Municipal de l'ouverture d'une nouvelle plateforme OPEN DATA par Grand Poitiers dénommée « data.grandpoitiers.fr » sur laquelle il est possible de trouver une diversité d'informations en libre accès.

Monsieur le Maire fait un retour sur les réflexions en cours sur les centres de ressources. Il précise qu'il existe plusieurs centres de ressources dont un à Saint-Georges avec des missions très différentes d'un centre à l'autre. Il informe le Conseil Municipal de la création d'un groupe de travail qui va réunir environ quinze maires représentant l'ensemble des territoires. Il évoque l'objectif de mise en place de nouveaux services de proximité relatifs aux compétences transférées et la création de comités locaux, représentants les élus de proximité, qui traiteront de sujets qui concernent leurs territoires. Il évoque également la mise en place de budgets participatifs à l'échelle locale. Il termine en annonçant une volonté commune d'aller dans ce sens tant de la Présidente que des services de Grand Poitiers. Cela reste à faire valider par le groupe de travail et le conseil communautaire.

A Saint-Georges-lès-Baillargeaux,
le 23 novembre 2020

Le Maire
Eric GHIRLANDA

